

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 06 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 06 5705.4593

---

**Point 4 b) de l'ordre du jour**

**CX/FAC 00/3  
Janvier 2000**

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS**

*Trente-deuxième session  
Beijing (République populaire de Chine), 20 - 24 mars 2000*

**MESURES À PRENDRE DU FAIT D'UN CHANGEMENT DE DJA  
ET D'AUTRES RECOMMANDATIONS TOXICOLOGIQUES**

1. Le présent document résume les mesures à prendre par le CCFAC du fait de la modification de la DJA de certains additifs alimentaires et d'autres recommandations toxicologiques concernant des contaminants proposés par le JECFA à sa cinquante-troisième réunion (Rome, 1- 10 juin 1999).<sup>1</sup>
2. À sa cinquante-troisième réunion, le JECFA a recommandé de modifier des DJA existantes et/ou d'établir de nouvelles DJA ou des DJA provisoires et formulé d'autres recommandations toxicologiques, comme indiqué dans le tableau ci-joint. Le CCFAC devrait décider des mesures éventuelles à prendre concernant les changements indiqués.
3. À sa cinquante-troisième réunion, le JECFA a également évalué un certain nombre d'agents aromatisants à l'aide de la procédure d'évaluation de l'innocuité des agents aromatisants. Puisque le JECFA a conclu qu'elles ne posaient pas de problème d'innocuité, compte tenu de leur ingestion actuelle, ces substances ne figurent pas dans le tableau ci-joint.

---

<sup>1</sup> On trouvera des précisions supplémentaires dans le rapport résumé de la cinquante-troisième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (sans cote, point 4a de l'ordre du jour).

SUBSTANCE	DJA PRÉCÉDENTE ET AUTRES RECOMMANDATIONS TECHNOLOGIQUES	DJA ACTUELLE ET AUTRES RECOMMANDATIONS TOXICOLOGIQUES	UTILISATIONS ACTUELLEMENT RECONNUES PAR LE CODEX
<b>Agent de glaçage</b> Poly-1decene hydrogéné	Aucune	Aucune DJA n'a été attribuée <sup>2</sup>	Aucune
<b>Agent édulcorant</b> Érythritol	Aucune	DJA non spécifiée	Aucune
<b>Agent épaississant</b> Curdlan	Aucune	DJA non spécifiée (provisoire) <sup>3</sup>	Aucune
<b>Substances diverses</b> Gamma cyclodextrine	DJA non spécifiée (provisoire)	DJA non spécifiée	Aucune
Sulfate de sodium	Aucune	DJA non spécifiée <sup>4</sup>	Aucune
<b>Contaminants</b> Plomb	25 µg/kg de poids corporel (DHTP)	25 µg/kg de poids corporel (DHTP)	Diverses
Méthylmercure	3,3 µg/kg de poids corporel (DHTP)	3,3 µg/kg de poids corporel (DHTP)	Diverses
Zéaralénone	Aucune	0,5 µg/kg de poids corporel (DJMTP)	Aucune

<sup>2</sup> Les données étaient insuffisantes pour fixer une DJA

<sup>3</sup> Lorsque la substance est utilisée comme additif alimentaire.

<sup>4</sup> DJA provisoire en attendant l'examen du caractère "indicatif des normes".